



## DECISION MUNICIPALE n°

DEC 2025\_025

Portant approbation du contrat relatif à la numérisation  
des registres d'état-civil

Le Maire de la commune de VIRY (Haute-Savoie),  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;  
Vu le Code de la commande publique, et notamment l'article R. 2122-8 ;  
Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL 2022-049 du 6 septembre 2022 portant délégations prévues à l'article L.2122-22 du C.G.C.T. à Monsieur le Maire ;  
Vu la proposition remise par la société NUMERIZE SAS ;  
Considérant la nécessité de numériser les registres d'état-civil pour assurer le bon fonctionnement du service ;

**DECIDE****Article 1 : Objet**

D'approuver le contrat relatif à la numérisation des registres d'état-civil proposé par la société NUMERIZE SAS - 4 rue Sophie Germain - 67720 HOERDT.

**Article 2 : Prix**

Le coût du contrat de numérisation se décompose comme suit :

- Etape 1 : Numérisation dans les locaux de la Mairie :  
Intervention en Mairie : 1 040,00 € HT  
Numérisation en Mairie : 1 100,00 € HT
- Etape 2 : Traitement des images et indexation des actes : 1 200,00 € HT
- Etape 3 : Livraison et garantie NUMERIZE : 200,00 € HT

Soit un coût total de 3 540,00 € HT, somme à laquelle il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

**Article 3 : Durée**

La réalisation des prestations aura lieu dans un délai maximal de 5 mois à compter de la signature du contrat.

**Article 4 : Voies de recours**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente décision, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Mesures de publicité :

Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

- Transmission à la préfecture le 19/05/2025
- Publication le 19/05/2025
- Notification le 19/05/2025  
(Nom, prénom + signature)

Viry, le 16/05/2025

Le Maire,  
Laurent CHEVALIER

Signé le 16/05/2025